



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

155, rue Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec)
G0L 1P0

Tél : (418) 869-2582 ---Télec. : (418) 869-2582

Saint-Eugène-de-Ladrière, le 21 juillet 2008

Examen stratégique de la Société
Canadienne des postes
330, rue Sparks (HCCR)
Ottawa(Ontario) K1A 0N5

OBJET : Maintien du service postal public et universel

À qui de droit :

Vous trouverez ci-joint, copie de la résolution 154-2008 concernant l'objet cité en rubrique, indiquant notre opposition à la déréglementation du service postal de Postes Canada.

La Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière situé à 30 km de la ville de Rimouski, est un village rural comportant 480 habitants. Nous bénéficions d'un bureau de poste dans notre village et ce service est **nécessaire** .

Si le gouvernement décide de déréglementer le service postal en diminuant le privilège exclusif sur la poste-lettres de Postes Canada, il devra considérablement réduire le service postal, et ce sont les régions rurales qui en subiront les conséquences car elles génèrent moins de profits et par ailleurs, cette réduction de service obligera les petites municipalités à obtenir ce dit service à partir d'une autre municipalité avoisinante ou encore de la ville la plus proche où celui-ci sera maintenu .

Il n'existe aucun motif valable pour modifier le privilège exclusif sur la poste-lettres, ce mécanisme permet de financer le service postal universel offert à l'ensemble de la population canadienne. Présentement, le gouvernement demande à Postes Canada de générer des profits et des dividendes comme si elle était une entreprise.

Postes Canada est une société d'État régit par la «Loi sur la Société canadienne des postes» comprenant des dispositions indiquant que les tarifs postaux doivent être justes et réalistes et dont les recettes doivent suffire à équilibrer les dépenses engagées pour l'exécution de sa mission, c'est-à-dire le service postal.

Le gouvernement devrait cesser d'exiger de Postes Canada qu'elle lui verse des dividendes, et devrait plutôt commencer à investir ces argents dans le service postal public, par exemple les bureaux de poste ainsi que la livraison du courrier en milieu rural et à domicile.

La Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière s'oppose à la déréglementation du service postal et demande que le gouvernement tienne des audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique afin de permettre aux vrais propriétaires de Postes Canada, c'est-à-dire ,la population, de se faire entendre.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sincères salutations.

Pour la municipalité,



Christiane Berger
Dir.générale/ secr.-trésorière adjointe



MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

155, rue Principale
Saint-Eugène-de-Ladrière (Québec)
G0L 1P0

Tél : (418) 869-2582 ---Télec. : (418) 869-2582

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE

COPIE DE RÉSOLUTION

Extrait du procès verbal de la séance régulière du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue le lundi 7 juillet 2008.

Sont présents: Monsieur le maire Gilbert Pigeon;
Messieurs les conseillers Guy Viel, Yvon Gagnon, Stéphane Berger, Guy Berger et Émilio Dumais formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. La directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe est aussi présente.

RÉSOLUTION 154-2008 MAINTIEN DU SERVICE POSTAL PUBLIC ET UNIVERSEL

Attendu que l'Examen stratégique de la Société canadienne des postes, qui a été lancé le 21 avril 2008 par le gouvernement fédéral, envisage la déréglementation du service postal (c'est-à-dire la réduction ou l'élimination du privilège exclusif de Postes Canada sur la poste-lettres);

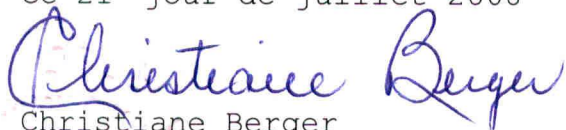
Attendu que si le gouvernement réduit ou élimine le mécanisme qui finance le service postal universel, soit le privilège exclusif, il sera de plus en plus difficile d'assurer un service postal abordable à l'ensemble de la population, et ce, dans toutes les régions du pays;

Attendu que la déréglementation du service postal dans d'autres pays a entraîné la fermeture de bureaux de poste, une réduction des services, des pertes d'emplois et une augmentation des tarifs postaux pour la population et les petites entreprises;

Attendu que le gouvernement ne tient pas d'audiences publiques dans le cadre de l'Examen stratégique et qu'il ne consulte pas adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population;

En conséquence il est proposé par monsieur Yvon Gagnon appuyé par monsieur Guy Viel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière fasse parvenir une lettre à l'Examen stratégique de la Société canadienne des Postes indiquant notre opposition à la déréglementation de Postes Canada et exigeant que le gouvernement tienne des audiences publiques et consulte adéquatement les véritables propriétaires du service postal, c'est-à-dire la population.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
ce 21^e jour de juillet 2008



Christiane Berger
Directrice générale &
Secrétaire-trésorière adjointe